

points — infos DE REPÈRES

n° 42 novembre 2022

BULLETIN NUMÉRIQUE ET PÉRIODIQUE DE L'IRHSES

IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 – Tel 01 40 63 28 10 – E-mail : irhses@snes.edu – www.irhses.snes.edu



IRHSES

SOMMAIRE

L'avancement, la revalorisation et le reclassement
par Jean Paul Gaëtan

L'extrême droite et l'École
par Hervé Le Fiblec

Nouvelles de l'IRHSES

Du côté du Maitron

Nouvelles du CODHOS et de l'IR-FSU

Éclairer la réflexion syndicale par un retour sur l'Histoire

C'est le message que je tenais à rappeler, conforme à la vocation de l'IRHSES dont j'ai passé officiellement le témoin de la présidence à Hervé le Fiblec lors de l'AG tenue lors du dernier congrès du SNES à Montpellier.

Ce numéro de *PDR infos* illustre la fidélité de notre institut de recherches à cette fonction. Les deux articles de Jean-Paul Gaëtan et d'Hervé le Fiblec donnent en effet des points de repères aux syndiqué.es et militant.es pour comprendre dans quelle continuité se situent deux axes majeurs de la plate-forme revendicative du SNES.

En premier lieu, la campagne actuelle de notre syndicat en faveur d'une « revalorisation pour tous sans compensations », sujet fondamental, loin d'être réduit à un corporatisme étroit, mais dont dépend l'avenir du recrutement des enseignants du service public laïque, avec toutes ses implications dans une société démocratique pour plus de justice sociale, dans le respect des libertés et de la diversité des cultures et des individus.

Dans cet objectif général, on rebondit vite dans la nécessité de combattre l'extrême-droite, sujet de l'article d'Hervé le Fiblec. Comme nos prédécesseurs l'avaient fait au moment de l'Affaire Dreyfus, dans le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes des années 1930, contre le coup d'État du 13 mai 1958, contre la montée du Front national dont le candidat Jean-Marie Le Pen arriva au second tour de la présidentielle en 2002, et lors des deux dernières élections présidentielles. Mais il s'agit ici de bien comprendre comment l'extrême-droite s'est positionnée sur l'École, révélant ainsi sa vraie nature.

Ce numéro donne aussi des informations sur notre activité, dans d'autres organismes partenaires, depuis l'Institut de notre fédération, jusqu'au Dictionnaire Maitron, en passant par le CODHOS. Car il ne saurait y avoir d'action féconde dans l'isolement.

Alain Dalançon

Reclassement et revalorisation des enseignants du second degré. La question de l'avancement

Cet article est la reprise d'une intervention faite dans un stage de formation syndicale national du SNES en juin 2022. Des précisions ont été ajoutées pour bien montrer la complexité de l'avancement, question liée à l'ensemble des données de la vaste problématique de la revalorisation et du reclassement.

Revalorisation et reclassement est une question sous-estimée, voire délaissée dans les rares ouvrages universitaires qui traitent du syndicalisme enseignant. En réalité, elle est fondamentale et omniprésente dans son histoire, dès ses origines, car cette revendication est la matrice de base des groupements qui se constituent sous forme d'amicales au tournant du XX^e siècle.

Les universitaires qui constituent le « corps enseignant » du système éducatif – que l'on continuera d'appeler Université jusqu'au milieu du XX^e –, ont en effet dès le XIX^e siècle le sentiment d'être déclassés dans la Fonction publique avec des carrières et des traitements insuffisants, de sorte que leur mission de former les élites de la Nation n'est pas appréciée par l'État et la société à sa juste valeur. La Société des agrégés s'inquiète même en 1917 d'un véritable péril national, si les meilleurs étudiants se détournent de l'enseignement.

Cet argument selon lequel il ne peut y avoir une école réellement formatrice, d'un haut niveau scientifique, si les étudiants les plus talentueux se détournent de la profession enseignante du fait d'un futur salaire trop faible, va demeurer. Les difficultés de recrutement, en mathématiques par exemple, en sont la constante illustration depuis plus de 20 ans.

Quelques éléments dans l'histoire de longue durée, afin d'éclairer la compréhension du sujet.

Tout au long du XIX^e siècle

L'Université mise en place par Napoléon 1^{er} perdure jusqu'au milieu du XX^e siècle. Une des pièces maîtresses est l'enseignement secondaire masculin délivré dans les lycées publics d'État, dirigés par des proviseurs et dont les professeurs sont des fonctionnaires, en principe recrutés par le concours de l'agrégation. En réalité rapidement, sans compter les professeurs des classes élémentaires (de la 10^e à la 7^e), s'ajoutent des chargés de cours et des professeurs délégués, pas tous fonctionnaires titulaires, réduits souvent à la situation de

« surnuméraires ». Ainsi en 1875, les professeurs agrégés titulaires de leur chaire, ne représentent que 36,6% des enseignants des lycées. Cette proportion s'améliorera mais n'atteint que 50% en 1909.

Ajoutons qu'à côté des lycées, au nombre d'une petite centaine à la fin du XIX^e (au moins un par département, voire deux pour les plus peuplés, plus les lycées parisiens), figurent les collèges municipaux qui donnent le même enseignement conduisant au baccalauréat.

L'enseignement public secondaire féminin ne commence à prendre forme que dans la décennie 1880-1890 et ne sera vraiment organisé qu'après la Première Guerre mondiale dans des cours secondaires et des lycées de jeunes filles. Les professeuses femmes n'obtiennent l'égalité de leurs traitements avec leurs collègues masculins qu'en 1926, c'est-à-dire 7 ans après les institutrices.

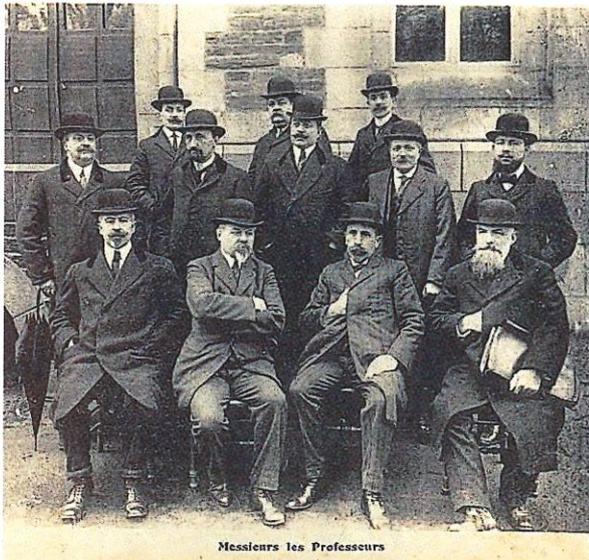
Nous laisserons de côté l'enseignement primaire supérieur des écoles primaires supérieures municipales, qui se développent à partir du milieu du siècle, ainsi que l'enseignement technique qui ne prend son envol qu'à l'extrême fin du siècle.

Il n'est pas possible ici d'entrer dans tous les détails de l'évolution des rémunérations et carrières de toutes ces catégories. Nous nous en tiendrons donc au seul exemple des professeurs masculins des lycées.

Un professeur agrégé est titulaire d'une chaire correspondant à un niveau d'enseignement (chaires de 5^e, 4^e, de seconde, de première, de rhétorique...) dans un établissement donné. Ceux-ci sont classés de la 3^e catégorie à la 1^{ère} avec au sommet les lycées parisiens. Accéder à une chaire supérieure et dans un lycée d'une catégorie supérieure, permet de percevoir un traitement plus élevé. Il en va de même dans les collèges.

Au début de la III^e République, tous les professeurs sont insatisfaits de leur rétribution et font des comparaisons, à leur désavantage, avec les officiers de l'Armée.

En 1872 est supprimé « l'éventuel », c'est-à-dire la partie variable du traitement dépendant du nombre des élèves et du taux de la rétribution scolaire des lycées suivant leur catégorie. Les traitements de tous les professeurs et chargés de cours sont alors répartis en 4 classes mais avec maintien des catégories de lycées. C'est seulement en 1887 que disparaissent les différentes catégories de lycées provinciaux regroupés dans un seul cadre. Mais le cadre parisien (qui inclut Versailles et Sceaux) est maintenu. Enseigner à Paris constitue le sommet et l'aboutissement de toute une carrière !



Ainsi, progressivement, la logique de la personnalisation des carrières s'est imposée à la logique de la chaire professorale du lycée.

À noter également que le lycée est habilement investi par les Républicains qui en font une institution clé de l'ancrage du républicanisme dans l'État et dans la société, et cela avec d'autant plus de facilité que l'avancement est de la seule responsabilité du ministre de l'Instruction publique – le terme Éducation nationale n'apparaissant qu'en 1932.



L'entre-deux guerres

Au sortir de la Première Guerre mondiale, où nombre de professeurs ont servi de cadres dans l'Armée comme officiers, la question des traitements reste au centre des revendications. D'autant que l'inflation, inconnue avant 1914, sévit particu-

lièrement en 1918 et 1919, touchant tous les salariés, retraités et fonctionnaires, y compris les enseignants. Le personnel politique maîtrise imparfaitement cette question nouvelle, complexe et d'ampleur mondiale.

La Fédération autonome des professeurs de lycée et de l'enseignement secondaire féminin menace de boycotter les conseils d'enseignement et de démissionner des conseils académiques. La question centrale est celle des « parités » : externe, par rapport aux autres catégories de fonctionnaires, interne, chaque catégorie enseignante cherchant à se situer au mieux dans la hiérarchie salariale. S'ajoute la demande de revalorisation de chaque traitement, qui doit tenir compte de l'inflation.

La promesse faite en 1921 d'une révision complète des échelles de traitements de la fonction publique dans un délai de quatre ans, n'aboutit cependant pas. Si en avril 1924 est votée la loi sur les pensions¹, qui constitue un progrès considérable, les traitements des actifs restent en rade.

Les enseignants du secondaire, après la publication de la circulaire du 17 juin 1924 par le gouvernement du Cartel des Gauches, qui tolère la discussion avec des syndicats de fonctionnaires, transforment leur très représentative fédération autonome d'amicales, en syndicat, et décident de mener la bataille énergiquement, en convergence plus ou moins ouverte avec les syndicats confédérés minoritaires de la CGT et de la CGTU.

Ainsi en 1927, une grève de l'oral du bac est particulièrement suivie. Satisfaction partielle est donnée avec la mise en place de la Commission Martin qui élabore des améliorations par tranches, la dernière intervenant par le décret du 23 octobre 1932, pris par le 2^e cabinet Laval. Les professeurs croient avoir engranger des résultats appréciables d'autant que la baisse des prix en France favorise la progression de leur pouvoir d'achat et que s'est ajouté, quelques mois plus tôt, le décret du 11 février 1932, codifiant dans un texte unique tous les maxima de service des enseignants des lycées et collèges.

La Droite, le patronat, relayés par la presse, hurlent en traitant les fonctionnaires de « budgétivores ». L'arrivée de la crise mondiale en France avec retard, remet en cause tous ces acquis. Un « Comité supérieur des économies » (dit plus tard « Comité de la Hache ») est constitué par le gouvernement radical-socialiste Herriot et élabore plusieurs projets de ponction des traitements des fonctionnaires,

¹ Le droit à pension était reconnu de façon formelle, le montant de la pension était calculé sur le traitement moyen des 3 dernières années

et non plus des 6 dernières, le maximum était porté aux $\frac{3}{4}$ et non plus aux $\frac{2}{3}$ de ce traitement moyen.

devant se traduire dans une loi en mars 1933. C'est la première fois qu'une vaste protestation syndicale est organisée avec manifestation et appel à une heure de grève, alors strictement interdite. La loi est néanmoins votée, frappant tous les traitements d'une « contribution exceptionnelle » de 2 à 8%. C'est le début d'une série de mesures similaires se traduisant dans les décrets-lois du 5 avril 1934 du gouvernement Doumergue d'Union nationale, culminant ensuite avec les décrets-lois de juillet 1935 du gouvernement Laval, baissant les traitements des fonctionnaires de 10%, dans le cadre d'une politique déflationniste. La colère des fonctionnaires et du monde du travail sur ce sujet est un puissant catalyseur du Rassemblement populaire, à côté de la lutte contre la montée du fascisme.

Le Front Populaire victorieux en 1936, n'apporte cependant pas la réponse espérée et même de la déception après « la pause » décidée par Léon Blum en 1937.

En définitive, la question du reclassement reste sans solution jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La Libération et la IV^e République

Après la période sombre de l'Occupation, de la collaboration avec le régime de Vichy, le programme des « Jours heureux » du Conseil national de la Résistance, suscite un immense espoir de plus de justice sociale. Maurice Thorez, ministre de la Fonction publique et son cabinet, sont à l'origine de l'élaboration et de la mise au point définitive du Statut général des fonctionnaires. Fait remarquable, pour la première fois, les syndicats sont auditionnés et pas seulement la CGT.

Le texte est adopté par l'Assemblée nationale Constituante à l'unanimité et publié au Journal officiel le 19 octobre 1946.

Le lobbying de la FEN (ancienne FGE-CGT) a cependant permis que la spécificité enseignante soit sauvegardée. L'article 2, chapitre 1, titre I, prévoit que « les membres (...) du corps enseignant pourront déroger (...) à certaines dispositions du présent statut, incompatibles avec la nécessité propre à ces corps ou services. »

Une double question est alors posée concernant la mise en place du « cadre unique » et le rythme d'avancement de la carrière, et par ailleurs la revalorisation et le reclassement dans la grille unique de la Fonction publique.

Cadre unique et avancement

La distinction entre cadre départemental et cadre parisien, synonyme d'inégalité dans la République sociale ne peut être maintenue. Mais dans un premier temps lui est substitué un système unique, hiérarchisant un cadre normal et un cadre supérieur, dans lequel les professeurs du cadre parisien demandent à être tous intégrés sans perte d'ancienneté.

Le titre IV, chapitre 2, du Statut général traite de l'avancement, dont l'article 46 précise : « L'avancement d'échelon se traduit par une augmentation de traitement. Il est fonction à la fois de l'ancienneté et de la notation du fonctionnaire ». La question est posée : dans une carrière comportant alors 9 échelons, à quel rythme s'effectuera le passage du premier au 9^e échelon de la classe normale de chaque catégorie, agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement ? Faudra-t-il avoir dépassé l'âge de 55 ans et 35 ans de carrière pour atteindre le dernier échelon de la classe normale ?

Le SNES, dans lequel se sont réunis les frères ennemis d'avant-guerre, cégétistes et autonomes, s'oppose à une carrière aussi longue et parcourue aussi lentement. Cette question donnera lieu à bien des discussions passionnées.

Les deux cadres est une solution boiteuse qui est abandonnée en 1949 par l'institution du « cadre unique », comportant 9 échelons avec un triple rythme d'avancement tenant compte de l'ancienneté : Grand choix² 25%, Petit choix 55%, Ancienneté 20%. Retenons la position de la section académique de Lille qui, dès cette époque, demande un seul rythme d'avancement, au choix.

En même temps les services hebdomadaires sont unifiés par catégorie : mais on fixe la durée du service des agrégés à 15 h, à mi-chemin entre celui du cadre parisien (14 h) et celui du cadre provincial (16 h), les professeurs de l'ancien cadre parisien gardant à titre individuel leurs avantages acquis.

Revalorisation et reclassement

La question récurrente de l'inflation pousse en même temps les syndicats à exiger la revalorisation du pouvoir d'achat, considérée comme une priorité. Et partant à fixer au meilleur niveau l'indice de base 100 dans la grille, ainsi que le principe de l'« échelle mobile », tenant compte de l'évolution des prix.

Cette question est liée au reclassement lui-même. Sur quelle marche de l'escalier roulant représentant

² Avancement au choix : les fonctionnaires qui ont une valeur professionnelle suffisante pour être promus sont inscrits par ordre de mérite sur un tableau d'avancement.

Manifestation du
SERP du 27 juin
1946

NB : tenant la pancarte « Reclassement de la fonction enseignante », Maurice Agulhon, le futur grand historien, alors responsable de la section SNES de l'ENS.

Devant la banderole de tête, de gauche à droite : Guitton (sg Snes), Bonnin (sg Serp), Guilbert (Sg s3 Paris), Grange (trésorier national Snes) ; derrière, caché en partie, avec le chapeau, Adrien Lavergne (sg FEN).



l'échelle des traitements de l'ensemble des fonctionnaires sera situé la carrière de l'agrégé par rapport aux fonctionnaires des Finances, de la Justice, de l'Armée d'une part (parité externe), et par rapport à l'instituteur d'autre part (parité interne) ? Les débats sont houleux dans l'Union des fédérations de fonctionnaires CGT et à l'intérieur de la FEN-CGT, notamment entre le SNES et le SNI (Syndicat national des instituteurs).

La manifestation de juin 1946 puis les grèves de 1947 et 1948 ont pour motif ces questions, au moment où se profile la scission de la CGT qui se traduit en mars 1948 en choix de l'autonomie par la très grande majorité des syndicats de la FEN et la fédération elle-même. À cela se mêle le combat contre les lois anti-laïques Marie et Barangé³. Ces deux faits donnent lieu à des passes d'armes sévères entre le SNI et le SNES, le premier reprochant au second de privilégier le combat pour le reclassement aux dépens de la lutte contre les lois anti-laïques.

À la fin de la IV^e République, Pierre Mendès France, Président du Conseil, qui en 1954 vient de sortir la France de la guerre d'Indochine, mais l'entraîne dans ce qui va devenir la guerre d'Algérie, prend personnellement le dossier en main. Il raccourcit la durée de la période d'avancement chez les agrégés et les certifiés : 30% au grand choix,

³ Ces lois votées en 1950 permettent l'élargissement des subventions publique à l'enseignement privé. La loi Marie permet ainsi d'attribuer des bourses d'études du second degré aux élèves de « l'enseignement libre ».

c'est-à-dire 20 ans de carrière du premier au 9^e échelon ; 50% au petit choix, 26 ans de carrière ; 20% à l'ancienneté, 30 ans de carrière.

S'ajoute une indemnité spéciale d'enseignement, fixée à un taux uniforme par catégorie, non indexée sur l'évolution des prix, qui va rester inchangée sur les bulletins de paie jusqu'à la revalorisation de 1989.

Le bilan apparaît bien mitigé aux yeux du SNES. Le congrès de 1957 avance de manière un peu imprécise l'idée « d'un avancement automatique aussi rapide que possible ». Une revendication appelée à ne pas tomber dans l'oubli...

Les débuts de la Ve République

Le coup d'État de mai 1958, les référendums sur la Constitution et sur l'Algérie, la lutte contre la loi Debré⁴ en 1959-1960 mettent la question du reclassement au second plan. Mais le gouvernement du général De Gaulle souhaite se débarrasser de ce dossier qui provoque des grèves à répétition des fédérations de fonctionnaires, auxquelles SNES et SNET prenaient toute leur part dans la FEN

Le décret général du 8 août 1961 a l'objectif de mettre fin à la guerre du reclassement. Il prévoit une accélération de la grille d'avancement, à durée égale : la carrière comporte désormais 11 échelons.

⁴ Loi Debré votée en décembre 1959 qui contractualise les rapports entre l'État et les établissements privés d'enseignement, entraînant une immense réprobation des laïques sous la houlette du CNAL.

Mais ce 11^e échelon n'est accessible qu'à 20% des corps sous forme d'une classe exceptionnelle, ressuscitant le cadre supérieur, et aucun rattrapage n'est prévu pour les retraités. Le courant « Bouches-du-Rhône » à la CA de la FEN parle de « capitulation en rase campagne » ; le secrétaire général du SNES, Pierre Dhombres, pourtant membre de la majorité fédérale autonome, ne porte que 50% des mandats du SNES en faveur du rapport fédéral. Les militants du courant UASE (Union pour une action syndicale efficace) du SNET, sont particulièrement offensifs pour dénoncer les abandons revendicatifs.

C'est l'action du SNES qui conduit deux ans plus tard à l'intégration du 11^e échelon dans la carrière "normale". Cela va conditionner ensuite le positionnement du syndicat (revendication de la hors classe des certifiés en 1979, puis revendication de l'intégration des échelons de HC dans la classe normale après la revalorisation de 1989) – même si les acteurs de cette époque et ceux d'aujourd'hui, ne sont pas conscients de ce précédent.

À propos de la question de l'avancement, le congrès du SNES de 1964, se prononce très clairement : « Le congrès demande, conformément à la motion du congrès du SNES de 1957, la suppression du "petit choix" et de "l'ancienneté", la durée de séjour dans chaque échelon étant pour tous celle qui correspond actuellement au "grand choix" (Durée totale de l'avancement égale à 20 ans) ». Le congrès de 1964 considère aussi que la pénurie d'enseignants qualifiés est due principalement à des salaires non attractifs.

À ce mécontentement lié à la revalorisation des rémunérations, s'ajoute, dans les années 1960, l'augmentation spectaculaire des effectifs des classes : il n'est pas rare d'atteindre, voire de dépasser 40 élèves. Cela conduira la nouvelle majorité Unité et Action du nouveau SNES, après 1967, à concevoir la revendication globale de la revalorisation du métier sous le double angle des rémunérations et des conditions de travail et partant des recrutements.

De 1964 à nos jours

Cette revendication au sujet de l'avancement sera systématiquement rappelée, reprise, précisée dans tous les congrès suivants du XX^e et XXI^e siècle... La revalorisation de 1989 par le ministre Jospin, dont un des points est l'institution de l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves), ne change rien sur le sujet. Le congrès de Dijon en 1989, qui approuve la signature du relevé de conclusion des négociations, précise : « Par ailleurs, nous rappelons notre exigence d'un avancement automatique au

rythme le plus favorable, qui doit concerner toutes les échelles indiciaires. »

Les ministres successifs de l'Éducation nationale restent impassibles par la suite, de droite comme de gauche ; pire, en 2010, le point d'indice est gelé. Quelques extraits de textes adoptés à différents congrès du SNES :

- Bourg en Bresse, 1993 : « Construire une nouvelle carrière des certifiés, agrégés et assimilés sur les principes suivants : avancement d'échelon automatique au rythme le plus favorable, raccourcissement général de la durée de la carrière avec translation globale vers le haut : disparition des actuels premiers échelons, transformation des hors-classes en échelons terminaux des corps... »

- Lille, 2001 : « Le SNES revendique la reconstruction de notre carrière en une carrière cylindrique en 11 échelons, parcourue en 20 ans avec un rythme unique, celui de l'actuel grand choix et intégrant les actuelles hors classes. »

- Grenoble, 2016 : « Le SNES rejette fermement quelques projets de textes ministériels qui remplaceraient le statut par un contrat et rappelle le texte adopté à Lille en 2001. »

Ainsi, depuis 1964, 52 ans plus tard, le SNES n'abandonne pas une position justifiée, approuvée régulièrement par les syndiqués lors des congrès.

En fait, la réalité est dramatique : le pouvoir d'achat net, indice 100 en 1981, est à moins de 70 en 2016. De 2000 à 2015, la perte du pouvoir d'achat du point d'indice, aggravée par le gel du point d'indice depuis 2010, et la retenue pour pension de retraite, équivalent à une perte de 2 mois de salaire par an !

Le SNES ne reste pas inactif face à la situation financière des enseignants. La faiblesse des rémunérations est également l'une des raisons de la crise de recrutement en particulier en mathématiques, lettres classiques, allemand. La campagne du SNES s'amplifie et dans le cadre des discussions PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) de la Fonction publique, le SNES signe, lors du CTMEN du 7 décembre 2016, un protocole d'accord.

Le gouvernement doit alors acter une revalorisation globale des carrières. Nous sommes encore bien loin de la revendication portée par le SNES depuis 1964, mais c'est un pas positif certain.

Il y a désormais quasiment un rythme unique d'avancement à la classe normale, avec des possibilités d'avancement accéléré limitées ; de plus un barème national priorisant l'ancienneté permet à



Manifestation
du SNES du 30
janvier 1979

la quasi-totalité des professeurs d'accéder à la hors-classe, dont les échelons sont de facto intégrés dans une carrière standard. Enfin, une classe exceptionnelle est créée, permettant à quelques collègues d'atteindre les échelles lettre A (pour les certifiés) et B (pour les agrégés), c'est-à-dire des traitements de base destinés à l'origine aux hauts fonctionnaires.

CONCLUSION

Ce dossier, carrières et avancement, est à la confluence de trois données quasi-permanentes qui s'inscrivent dans l'histoire de longue durée.

1- L'inflation :

L'impressionnante stabilité du franc germinal créé en 1803, s'achève avec la Première Guerre mondiale. L'inflation apparaît pendant la guerre et, selon Thomas Piketty, elle est en moyenne de 13% par an jusqu'en 1950.

1950-1970 : entre 2% et 6%

1970-1990 : 8%

1990-2012 : 2%

2015 : 0%

2016-2022 : l'inflation reprend, elle s'élèvera probablement à près de 6% en 2022.

Il y a ainsi une course de rattrapage continue entre les salaires et les prix. L'exigence du SNES, depuis 1964, d'une carrière pour tous d'une durée de 20 ans est l'un des moyens techniques classiques pour ne pas perdre de pouvoir d'achat.

2- Le recrutement

L'une des raisons de la difficulté du recrutement d'enseignants dénoncée par le SNES est due à la faiblesse des rémunérations, à cette carrière trop longue, à des salaires qui sont constamment amputés par l'inflation et donc peu attractifs pour susciter des vocations.

3- La maîtrise des dépenses publiques

Le SNES se heurte à un effet Lampedusa : « Tout change, pour que tout demeure » de la part des gouvernements de droite comme de gauche.

Avec la démocratisation de l'enseignement, les ministres ont préféré des recrutements parcimonieux et des carrières longues étalées dans le temps.

Depuis le début du XX^e siècle, la presse syndicale et politique s'est faite l'écho de ces 3 données !

Et il faut reconnaître la ténacité du SNES qui, une fois de plus, dans les conclusions de son congrès de Montpellier en mai 2022, rappelle ces revendications concernant la carrière et l'avancement■

Jean-Paul Gaétan

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Ouvrages généraux :

Alain Dalançon, *Histoire du Snes*, tome 1 (1840 à 1966-67) et tome 2 (1967-1973), IRHSES, 2007.

Yves Verneuil, Jean-François Condette, Jean-Noël Luc, *Histoire de l'enseignement en France, XIX-XXe siècles*, Armand Colin, 2020.

Revue :

Bulletin de l'Irheses, *Points de repères* numéro 18 : Le difficile accouchement du statut général des fonctionnaires en 1945-1946 par Alain Dalançon.

Article de la fondation Napoléon :

La création des lycées et des proviseurs par Napoléon Bonaparte ; extraits de la thèse de Yannick Clavé sur les proviseurs de lycée de 1802 à 1914, Presses Universitaires du Septentrion, 2021.

L'Université syndicaliste : organe officiel du Snes, l'Irheses dispose de la collection complète de cette publication syndicale.

L'extrême-droite et l'École : des constantes, d'hier à aujourd'hui

La FSU organisait les 1er et 2 juin 2022 un stage national « Questions d'hier et d'aujourd'hui », dont une séquence était consacrée à l'extrême-droite. Vous trouverez ici l'intervention qu'y a faite Hervé Le Fiblec, président de l'IRHSES.

Longtemps, il n'était pas bien venu en France de se réclamer de la droite. Les courants politiques conservateurs usaient de subterfuges lexicaux divers, se disant « modérés », « républicains », « indépendants »... Si, depuis les années 1980, ce tabou a disparu, il est toujours aussi fort pour ce qui concerne l'extrême-droite. Si Valérie Pécresse, candidate LR à la dernière présidentielle, se présentait bien comme de droite, ni Marine Le Pen, ni Eric Zemmour, ne se revendiquaient d'extrême-droite.

Avant donc d'aborder notre sujet – l'extrême-droite et l'École –, il faut tenter une définition de cet objet. La conjonction d'un paysage politique mouvant (aucune des grandes forces politiques structurantes depuis les débuts de la cinquième république ne joue plus de rôle central) et d'une volonté politique de l'extrême-droite elle-même de brouiller les repères, conduit à une certaine confusion.

Il n'est pas possible ici, de procéder à une analyse historique de la construction de la définition de l'extrême-droite, qui a donné lieu à maintes études de la part des historiens et politologues⁵. Nous en posons donc une, relativement large : l'extrême-droite est un courant politique ancré à droite, nationaliste, mais qui se distingue de la droite conservatrice et libérale, parce qu'il prône une rupture radicale avec l'héritage politique conservateur. L'extrême-droite n'entend pas poursuivre ou réorienter une tradition politique née parmi les plus modérés des républicains des années 1880 ; elle s'inscrit en « contre », veut rompre et proposer une alternative, sans bien évidemment changer les fondements capitalistes de la société.

Ainsi considérée, l'extrême-droite est un courant qui, depuis un siècle, prend des formes multiples : partis intervenant dans le champs institutionnel classique, depuis l'Action française jusqu'aux partis actuels (Rassemblement national, Reconquête), groupes et clubs plus intellectuels, comme le Cercle Fustel de Coulanges ou le Club de l'Horloge, qui a longtemps navigué à la frontière institutionnelle entre droite et extrême-droite, mais aussi une expérience de l'exercice du pouvoir, le régime de Vichy, bien qu'il ait été plus une synthèse entre ultra-conservatisme, opportunisme politique, technocratie et extrême-droite.



⁵ Depuis notamment la première édition en 1954 de *La droite en France* de René Rémond.

Nous envisagerons donc notre sujet au travers d'une double problématique : quelles ont été, et quelles sont les orientations de l'extrême-droite sur les questions éducatives et en quoi se distinguent-elles, ainsi que ses discours, de celles de la droite dite « classique » ?

Pour ce faire, nous verrons que l'extrême-droite envisage l'École selon trois optiques : d'abord comme institution de la République, peut-être même institution républicaine par excellence, ensuite comme outil d'intégration (ou de désintégration sociale), et enfin comme appareil idéologique à conquérir.

1-L'École comme institution républicaine

L'extrême-droite considère d'abord l'École comme l'institution la plus représentative d'une République qu'elle condamne et combat.

Les lois scolaires de Jules Ferry précèdent de plus de trente ans la loi de séparation de 1905 : l'École est laïque avant la République. Les instituteurs sont vus, en partie justement, comme les propagandistes de cette idéologie républicaine, et les écoles normales comme des « séminaires laïques » à détruire. La politique de Vichy, dans ce domaine, est tout à fait représentative de cette volonté de délaïcisation de la société par une délaïcisation de son École.

Ainsi, les écoles normales d'instituteurs sont supprimées à compter de la rentrée 1941, et la formation des nouveaux enseignants du primaire, épurée de toute référence à la laïcité. S'il est prévu, dans un premier temps, de réintroduire les « devoirs envers Dieu » dans les programmes, la mise en œuvre par Jérôme Carcopino⁶, au début de l'année 1941, est moins radicale : l'École doit transmettre les « valeurs spirituelles » et faire aimer la « civilisation chrétienne ». L'instruction religieuse est rétablie, mais sous forme facultative, et en-dehors des édifices scolaires.

L'école privée catholique bénéficie d'une politique favorable, avec d'abord une mesure

surtout symbolique : depuis 1904⁷, il était interdit aux membres des congrégations religieuses d'enseigner, même dans une école privée. Vichy rétablit dès septembre 1940 cette possibilité : c'est le retour des classes tenues par des « curés en soutane ». Mais c'est surtout l'ouverture d'un financement public, jusque-là interdit, qui est significatif : d'abord par l'octroi des bourses⁸ aux élèves du privé, ensuite par la possibilité de financer les écoles primaires privées par les budgets départementaux.

Cette question reste aujourd'hui clivante entre la droite dite « classique » et l'extrême-droite. Celle-là a en effet fait le choix, avec la loi Debré de 1959, d'une forme d'intégration de l'enseignement confessionnel dans l'État, avec un financement public, mais aussi une mise sous contrôle du contenu pédagogique, renforcé récemment par la loi dite « séparatisme », qui réduit la marge de manœuvre de l'enseignement privé hors-contrat. Le privé sous contrat, confessionnel ou non, est investi de la mission du service public.

À l'inverse, l'extrême-droite formule dans les années 1980, l'idée d'un « chèque éducation » donné à chaque famille, qui serait libre de l'utiliser pour financer une école publique ou une école privée⁹. Cette invention du Club de l'Horloge¹⁰ est assez caractéristique de son positionnement, à la jonction de l'extrême-droite et de la droite néo-libérale.

Cette critique de l'école républicaine se concentre sur le primaire, et valorise, a contrario, le modèle secondaire. Dans l'entre-deux-guerres, primaire et secondaire ne se succèdent pas, mais constituent deux systèmes parallèles, scolarisant du début à la fin de la scolarité obligatoire, et au-delà. Les instituteurs n'ont jamais mis les pieds au lycée, et les bacheliers n'ont, le plus souvent, pas connu les bancs de la « communale ». Le Cercle Fustel de Coulanges¹¹, qui porte les orientations scolaires de l'extrême-droite, et dont Charles Maurras¹²

⁶ Jérôme Carcopino (1881-1970), historien, est secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse de février 1941 à avril 1942

⁷ Loi du 7 juillet 1904, dite « Loi Combes »

⁸ Les bourses concernent alors le second degré et sont versées directement à l'établissement.

⁹ Didier Maupas, *L'école en accusation*, Club de l'Horloge, 1984.

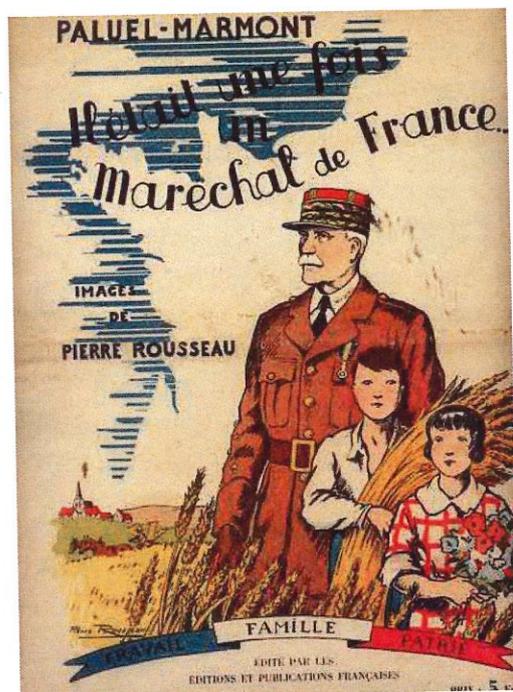
¹⁰ Sur le Club de l'Horloge : Philippe Lamy, *Le Club de l'Horloge (1974-2002) : évolution et mutation d'un laboratoire idéologique*, Thèse de

doctorat en sociologie dirigée par Claude Dargent, Université Paris 8, 2016

¹¹ Catherine Valenti, « L'Action française et le Cercle Fustel de Coulanges à l'école de l'Antiquité (première moitié du XX^e siècle) », *Anabases*, n°4, 2006.

¹² Charles Maurras (1868-1952), chef de file du mouvement monarchiste d'extrême-droite l'Action Française, antisémite et soutenant la collaboration, il est condamné en 1945 pour haute

est membre, se crée d'ailleurs en 1926 pour s'opposer au projet « d'école unique » qui vise à unifier, au moins jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire (12 ans) les deux systèmes, et qui est formalisé par la CGT en 1931.



Le caractère élitiste du lycée, réservé aux enfants de la bourgeoisie et aux « meilleurs éléments » des autres classes sociales, fait du secondaire un modèle pour l'extrême-droite ; mais aussi son enseignement fondé sur la culture classique. Si celle-ci n'est plus, depuis la réforme de 1902, unique dans le secondaire, et si elle n'est pas caractéristique de l'extrême-droite¹³, celle-ci en fait une lecture politique et idéologique conforme à ses vues.

Le régime de Vichy promeut le secondaire, d'abord en recrutant les futurs instituteurs dans le vivier des lycéens, mais aussi en rétablissant la primauté du latin et, accessoirement, en revenant sur la gratuité du secondaire, acquise en 1933.

La valorisation clivante par l'extrême-droite du secondaire peut produire des effets

trahison et intelligence avec l'ennemi.

¹³ On peut citer comme un de ses principaux défenseurs Maurice Lacroix (1893-1989), militant cégétiste du S3 autonome avant-guerre, puis du SNES, pilier de la société Franco-ancienne, brièvement député en 1945 sous l'étiquette de la Jeune République, qui fut par la suite membre de la direction du Parti socialiste unifié.

¹⁴ Sur la politique scolaire de Vichy, voir Rémy Handourtzel, *Vichy et l'école (1940-1944)*, Noësis, 1997.

inattendus et paradoxaux. Jean Zay, ministre du Front populaire maintenu en fonction jusqu'en 1939, était parvenu à unifier les programmes du secondaire et de l'enseignement primaire supérieur, mais avait échoué à l'intégrer pleinement dans un grand « second degré ». C'est chose faite par Carcopino, qui transforme en 1941 les EPS en « collèges modernes », qui deviendront progressivement lycées après la Seconde Guerre mondiale¹⁴.

Après sa longue période de marginalisation à partir de l'après-guerre, l'extrême-droite change en partie de discours. L'école n'est plus présentée comme une institution à abattre, mais comme un rempart à préserver. En réaction à la critique radicale de l'école qui connaît une certaine popularisation après mai 68, elle construit un discours vantant l'autorité dans l'école, et contestant la « décadence » de cette institution, à l'image de celle de la société française.

En 1976, on peut ainsi lire dans le périodique *Rivarol*, que « la décadence de l'orthographe n'est qu'une manifestation, entre mille autres, de la décadence de la « société libérale avancée », dernier stade de décomposition du système démocratique¹⁵ ».

L'extrême-droite remet en cause à la fois les évolutions des contenus des programmes, avec notamment de multiples condamnations de la « pornographie » institutionnalisée¹⁶, et surtout le « pédagogisme », conçu comme remise en cause de l'autorité du savoir et de l'enseignant.

Cette orientation a des relais dans le monde enseignant. Moins au travers de clubs, même s'ils existent (*Collectif Racine* dans les années 2010) que de deux organisations syndicales à la marge du conservatisme et de l'extrême-droite : la CNGA¹⁷, née en réaction à mai 68, et le SNALC, qui, sous la présidence de Jean Bories (1980-1992), va souvent reprendre les thèmes et discours de l'extrême-droite¹⁸.

¹⁵ *Rivarol*, 19 février 1976.

¹⁶ Jean Michel Barreau, « Que la décadence soit ! De l'argument scolaire sécuritaire dans les discours d'extrême droite sous la Cinquième République », *Éduquer*, n°7, 2004.

¹⁷ Yves Verneuil, « Conservatisme social et réformisme pédagogique ? Un syndicat d'enseignants français après Mai 1968 : la CNGA », *Revista Lusófona de Educação*, Lisbonne, n°43, 2019.

¹⁸ « Les paradoxes du SNALC », *Points de Repères - Info*, n°37,

2- L'École comme outil d'intégration sociale

Ce discours sur la « décadence », ce qu'on appelle aujourd'hui le « déclinisme », remet en cause le rôle de l'école comme outil d'intégration sociale et correspond au projet politique d'une société fondamentalement inégalitaire et hiérarchisée.

L'extrême-droite oppose ainsi à la « démocratisation », synonyme pour elle de nivellement par le bas, une école de la sélection et de l'excellence. Le discours sur la baisse du niveau est portée par elle de façon hyperbolique. En 1986, le député FN, Jean-Claude Martinez, dénonce ainsi le « génocide culturel¹⁹ » dont serait victime la jeunesse française, du fait des politiques de démocratisation. Des années 1970 à nos jours, la presse d'extrême-droite pullule d'exemples « concrets » de cette baisse du niveau de culture générale des élèves²⁰, tandis que la sélection et le respect de la hiérarchie sont préconisés comme réponse à ce désastre²¹.

Ce constat est partagé par les tenants de la nouvelle droite. Ainsi Philippe Malaud²² écrit dans son livre-programme de 1976 que, « dans le domaine de la culture, de l'éducation nationale ou de l'information, il existe partout des noyaux structurés qui, profitant d'une atmosphère générale de laxisme, de pessimisme et de démoralisation, organisent l'intoxication permanente de l'opinion publique et en particulier de la jeunesse²³ ».

L'extrême-droite explique cette débâcle par l'abandon de la théorie des dons. Dans sa production sur ce sujet, elle fait une place particulière au psychologue britannique Hans-Jürgen Eysenck, membre du comité de rédaction de *Nouvelle école*, la revue du GRECE²⁴, et auteur, en 1977, de l'ouvrage *L'inégalité de l'homme. Le Figaro magazine*, qui est alors dirigé par les tenants de la nouvelle droite, lui consacre ainsi, le 8 octobre 1978, une pleine page, tandis que les travaux de la

commission éducation du Club de l'Horloge se réfèrent régulièrement à ses publications.

Or, un des postulats d'Eysenck est la naturalisation des capacités, mesurées par le fameux quotient intellectuel, mais aussi sa racialisation : il compare les QI moyens selon les classes sociales, mais aussi les groupes ethniques, constatant par exemple un écart important entre les Européens et les Afro-Américains.

Partant de cette base, l'extrême-droite estime que toute tentative d'école égalitaire serait vouée à l'échec, et plus encore quand elle prétend participer à l'intégration des immigrés. C'est d'ailleurs ce qu'affirme sans fioriture Bruno Mégret²⁵ lorsqu'il fait, en 1990, un réquisitoire contre « l'impasse socialiste » dans les lycées, et pose l'équation « intégration = désintégration²⁶ ».

Il y a donc là un clivage fondamental avec la gauche, qui part du principe de l'éducabilité de tous, dès le plan Langevin-Wallon de 1946²⁷, et a assimilé les résultats des travaux de la sociologie de l'éducation qui a montré le caractère déterminant des critères sociaux dans la réussite scolaire.

Mais le clivage est tout aussi fort avec la droite « classique ». La fonction économique de l'éducation est en effet un impensé central dans l'orientation éducative de l'extrême-droite. Bien qu'elle soit restée longtemps, et sans doute encore aujourd'hui, « malthusienne », la droite classique a adopté depuis la politique de modernisation menée par Pompidou, la théorie du « capital humain » et mené des politiques visant à une adéquation de l'offre de formation aux besoins économiques.

Des années 1960 jusqu'à la loi Darcos de 2005, qui fixe des objectifs quantitatifs de formation, les politiques de droite ne s'opposent pas frontalement à la démocratisation, pourvu que

octobre 2018.

¹⁹ « Le rapport Martinez sur le désastre culturel de l'éducation nationale », *Itinéraires*, n° 308, décembre 1986.

²⁰ Jean-Michel Barreau, « Le Front national et l'école de la République », *Recherches & éducations*, 2019.

²¹ Voir *Français d'abord*, avril 2001.

²² Philippe Malaud (1925-2007), député giscardien de 1968 à 1981, dirige ensuite le Centre national des indépendants, et milite pour l'union des droites avec le FN. Il rejoint ensuite ce parti en 1988.

²³ Philippe Malaud, *La Révolution libérale*, Masson, 1976, p.15

²⁴ Le Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne, fondé en 1969 par Alain de Benoist, est le lieu principal où s'élabore l'idéologie de la « Nouvelle droite ».

²⁵ Bruno Mégret est délégué général du Front national de 1988 à 1998.

²⁶ *La lettre de Jean-Marie Le Pen*, n° 126, 1er décembre 1990.

²⁷ Le Plan Langevin-Wallon ne tourne cependant pas encore le dos aux « aptitudes ». C'est dans les années 1960 que la « théorie des dons » est abandonnée.

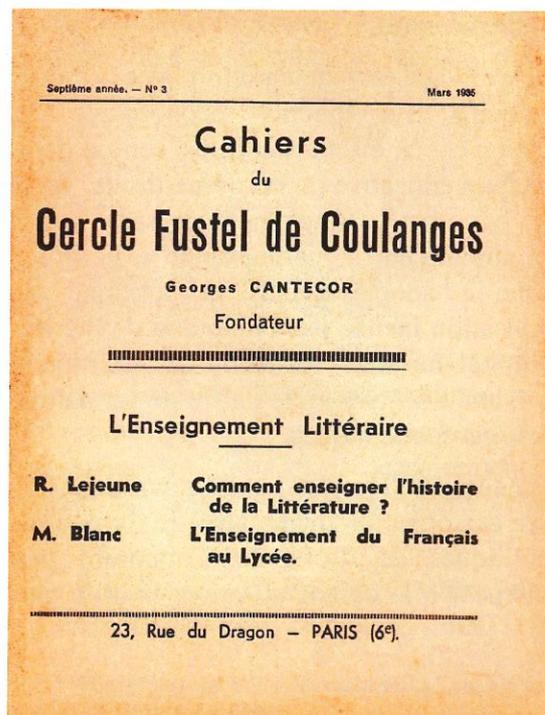
celle-ci soit pilotée, non par la demande sociale, mais par les besoins des entreprises.

Il n'y a rien de tel dans les discours, y compris les plus contemporains de l'extrême-droite. Sa vision de l'école est purement idéologique et déconnectée de toute réflexion économique. De toute dimension sociologique aussi, car si elle prône la sélection à tout crin, elle ne dit jamais ce qu'elle entend faire des élèves qui ne passeraient pas les barrières.

3- L'École comme appareil idéologique

L'éducation est affaire de transmission d'héritages. Elle a pour fonction à la fois d'assurer le développement de l'individu, mais aussi la pérennité d'une société.

L'orientation éducative de l'extrême-droite est donc conditionnée par son projet de société. Au contraire de la vision républicaine, en partie héritée de Rousseau, d'une nation comme ensemble d'individus liés par un contrat social, l'extrême-droite considère que le lien entre l'individu et la nation est organique, hérité de ses ancêtres. Cette conception communautaire est un héritage de Maurice Barrès²⁸.



²⁸ Brigitte Krulic, « Le peuple français chez Maurice Barrès : une entité insaisissable entre unité et diversité », Communication présentée lors de la journée d'étude « 'Peuple' et 'Volk' : réalité de fait, postulat juridique » organisée à l'Université de Paris X-Nanterre le 10 décembre 2005 [en ligne : <http://sens-public.org/articles/384/>].

Le caractère central de la bataille culturelle dans et par l'école, conditionne le discours éducatif de l'extrême-droite, et explique que celui-ci se concentre sur l'enseignement de l'Histoire. Dans les années 1920 et 1930, une des tâches du Cercle Fustel de Coulanges est précisément de rédiger un manuel d'histoire visant à contrer celui, très républicain et dont l'usage est répandu, d'Ernest Lavisse. Le cercle, à l'instar de Maurras lui-même, promeut une vision « latine » de la nation française, et fait de la Rome, antique ou pontificale, le symbole du double héritage latin et chrétien de la civilisation occidentale. Le but était d'insister sur les continuités et de réfuter les théories « révolutionnaires » qui présentaient l'histoire du peuple français comme celle de son affranchissement progressif.

L'Histoire n'est pas ainsi vue comme une science, mais comme une doctrine, un moyen par lequel se construit et se transmet une « identité nationale » mise à mal. C'est une constante d'extrême-droite : dès le mois d'août 1940, une première liste de manuels interdits est publiée par le régime de Vichy, et ce sont quatre ouvrages d'Histoire²⁹. En 1980, le Club de l'Horloge tient un colloque appelé « un nouveau printemps pour l'école », dont la principale traduction est la rédaction d'un projet de loi sur l'enseignement de l'Histoire. Cela se retrouve dans des positions plus contemporaines, Marine Le Pen fixant comme objectif à l'école de « faire naître, développer et affermir les sentiments patriotiques et la conscience de l'unité nationale³⁰ ».

L'extrême-droite des années 1970 et 1980, s'est aussi engagée dans une campagne contre les manuels « marxistes », parce que cette théorie propose aussi une théorie de l'Histoire opposée à ses vues. C'est au travers de cette campagne, menée par les Comités d'Action Républicaine, que Bruno Mégret s'est fait connaître.

Cette bataille culturelle se mène aussi contre les personnels de l'éducation eux-mêmes. Les premiers temps du régime de Vichy ont été

²⁹ Alain Choppin, « Le cadre législatif et réglementaire des manuels scolaires. II, De 1940 à nos jours », *Histoire de l'éducation*, n° 34, 1987.

³⁰ Proposition de loi visant à combattre les idéologies islamistes, n°3844, quinzième législature, 9 février 2021, article 12.

caractérisés par une valse de cadres (inspecteurs généraux, inspecteurs d'académie...), mais aussi des révocations d'enseignants parce que juifs, francs-maçons, militants politiques ou syndicaux, ou simplement opposants à la politique de Pétain, refusant de prêter serment d'allégeance au Chef de l'Etat français. Si Vichy n'a pas totalement interdit le syndicalisme ouvrier, tout en tentant de le contrôler, il a en revanche dissout les syndicats enseignants dès octobre 1940³¹.

Cette mise en accusation est toujours d'actualité. Jean-Marie Le Pen déclarait ainsi en 2009 que « La responsabilité des enseignants dans la dégradation et dans la décadence du sentiment national ne sont pas minces.³² » Le « Plan Le Pen pour les banlieues³³ » proposait d'ailleurs une mise sous surveillance des personnels et des pratiques pédagogiques, certains enseignements étant présentés comme « utilisés à des fins idéologiques ». On voit là les limites d'un discours qui prétend redonner de l'autorité aux enseignants : celle-ci ne s'entend que si elle est utilisée pour la mise en œuvre du plan de bataille idéologique de l'extrême-droite dans l'école.

Conclusion

Les orientations de l'extrême-droite sur l'École présentent de grandes constantes et sont tout à fait caractéristiques de son positionnement politique global. Son projet est en rupture avec le socle républicain de l'École et les principes de démocratisation et d'émancipation par l'accès à la culture et aux savoirs qui la fondent.

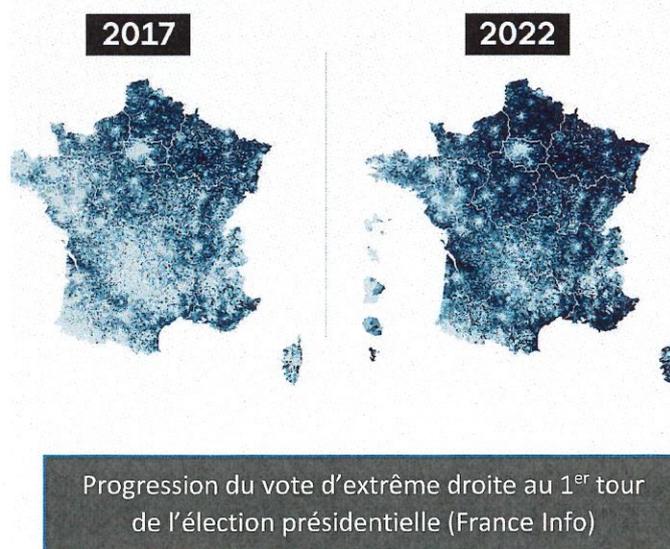
On peut s'interroger sur l'adhésion de l'opinion publique à ces propositions, mais la progression continue de ce courant politique à chaque élection, son enracinement dans la société, notamment dans les

couches populaires qui pâtissent fortement des effets des politiques éducatives inégalitaires menées depuis des années, font que leur réalisation n'est pas si improbable que par le passé.

La destruction des repères des enseignants, qui se traduit par un malaise professionnel dont la crise actuelle de recrutement, la hausse des démissions, sont des symptômes, a aussi conduit une frange, encore très réduite, de la profession à se tourner vers des choix électoraux qui jusque-là étaient plus que marginaux³⁴.

Le syndicalisme de métier, celui de la FSU, a donc des responsabilités particulières et un véritable défi à relever dans le débat éducatif, mais aussi dans la profession ■

Hervé Le Fiblec



³¹ Alain Dalançon, « Les Universitaires et le corporatisme sous le régime de Vichy » in Michel Margairaz et Danielle Tartakowski (dir.), *Le Syndicalisme dans la France occupée*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

³² Déjeuner patriotique du 15 novembre 2009 à Marseille, cité par J.M.Barreau, art.cit.

³³ Publié en 2018, consulté en mai 2022, il a depuis été retiré du site

du Rassemblement national.

³⁴ Ils sont 19 % à avoir voté pour Marie Le Pen ou Eric Zemmour à la dernière présidentielle contre 8 % pour les candidats d'extrême-droite et de droite « radicale » en 2017 (Luc Rouban, *Le vote des fonctionnaires à l'élection présidentielle de 2022*, CEVIPOF, septembre 2022).

NOUVELLES DE L'IRHSES

AG de l'IRHSES

L'assemblée générale de notre institut s'est tenue le 12 mai 2022 à Montpellier, durant le congrès national extraordinaire du SNES.

La situation sanitaire avait empêché que nos instances puissent se réunir de façon classique, et c'était notre première assemblée générale « en présentiel » depuis plus de quatre ans, la dernière s'étant déroulée pendant le congrès national du SNES de Rennes en 2018.

Cette réunion a d'abord été l'occasion de rendre l'hommage qu'il méritait à Alain Dalançon, président de l'IRHSES depuis sa fondation en 1985, jusqu'en octobre 2020. Nous avons donc pu le remercier pour tout le travail accompli, que l'équipe actuelle entend poursuivre*, notamment en préservant et enrichissant le fonds documentaire et d'archives exceptionnel constitué au fil des années, et bien sûr le travail de recherche historique sur le syndicalisme enseignant.

Le rapport moral, puis le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité, de même que, sur proposition du bureau, la liste de candidats au conseil d'administration, qui intègre cette année de nouveaux membres, dont Frédérique Rolet, ancienne secrétaire générale du SNES.

Nous avons pu nous féliciter de la participation à cette assemblée générale de Gwen Le Paih, secrétaire général adjoint du SNES, de plusieurs représentants de secteurs nationaux, et de dix sections académiques du syndicat.

Nous y voyons un regain d'intérêt pour l'activité de notre institut, dont a témoigné la publication d'une pleine page du journal du Congrès consacré à l'IRHSES. Cela se traduit aussi par une plus forte sollicitation de l'IRHSES pour intervenir dans les formations syndicales ou produire de la ressource documentaire. Ce numéro de PdR-Info en témoigne d'ailleurs.

Hervé le Fiblec

*A. Dalançon reste membre du bureau et continue de nous représenter à l'IR-FSU et à l'Himase.

Journée d'études organisée par le CAREF le 18 novembre à Amiens : les écoles primaires supérieures (1833-1941)

Relativement peu connu, l'enseignement primaire supérieur est un des éléments constitutifs du second degré qui se met en place entre 1936 et 1946.

L'IRHSES participe à cette journée par le biais d'une communication de son président, consacrée au Syndicalisme de l'enseignement primaire supérieur (1920-40). Le syndicat des EPS est en effet un des acteurs du syndicalisme enseignant de l'entre-deux-guerres, affilié à la CGT à partir de 1926, fondateur de la Fédération générale de l'enseignement, il prend à sa reconstitution, en 1944, le nom de Syndicat national des collèges modernes (SNCM), avant de fusionner avec le SNES en 1949.

programme : <http://calenda.org/1005939>



Les écoles primaires supérieures, 1833-1941

Forum du CODHOS le 9 novembre au Centre Condorcet à Aubervilliers

L'IRHSES représenté par Jean-Paul Gaétan, a participé à cette journée qui avait pour but d'échanger avec les enseignants, les chercheurs et surtout les étudiants en Licence 3, en Master et en doctorat. Chacun des membres du Codhos pouvait proposer de découvrir ses fonds archivistiques et collections documentaires.

DU COTÉ DU MAITRON

Disparitions

Depuis le début de l'année 2022, nous avons eu à déplorer le décès d'autres militant.es du SNES qui ont marqué son histoire. Tous les trois avaient leur bio dans le Maitron.

Michèle Farey, militante jusqu'à son dernier souffle.

Née le 2 février 1943 à Lure (Haute-Saône), morte le 27 mai 2022 à Vesoul (Haute-Saône) ; professeure ; militante syndicaliste du SNES dans l'académie de Besançon (Doubs) ; militante communiste.

<https://maitron.fr/spip.php?article212767>

Jacques Estienne : militant syndicaliste, très attaché au service public laïque.

Né le 6 mai 1932 à Amiens (Somme), mort dans la nuit du 2 au 3 juillet 2022 ; professeur ; syndicaliste, militant associatif et laïque ; membre de la CA et du BN du SNES « Unité Indépendance et Démocratie » (1971-1975), tête de liste du courant UID-Rénovation (1975-1992), secrétaire adjoint du S3 d'Amiens (1967-1973), secrétaire de la section départementale de la Somme de la FEN (1971-1992), membre de la CA, du bureau puis de l'exécutif de la FEN (1976-1992) ; militant socialiste

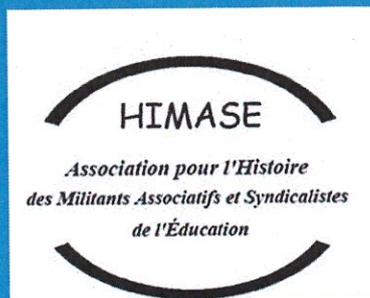
<https://maitron.fr/spip.php?article24540>

Gérard Roulic : un des derniers S3 d'après 68

Né le 13 avril 1935 à Cancale (Ille-et-Vilaine), mort le 14 juillet 2022 à Nantes (Loire-Atlantique) ; professeur d'espagnol ; militant syndicaliste en Loire-Atlantique, secrétaire du S2 du SNET (1964-1965), secrétaire de la section départementale de la FEN (1965-1967), secrétaire du S2, puis secrétaire du S3 du SNES de Nantes (1967-1977) ; militant communiste ; militant associatif.

<https://maitron.fr/spip.php?article170510>

Nouvelles de l'HIMASE



Un prochain bureau fera le point sur méthodes de travail des notices du corpus enseignant et place de l'Himase dans l'œuvre collective du dictionnaire du Mouvement ouvrier, mouvement social Maitron, avant l'AG des Amis du Maitron dont l'IRHSES est membre ès-qualité.

Alain Dalançon, secrétaire général, fera un rapport à partir de son travail de révision du corpus depuis le mois de février 2021.

250 doublons supprimés

852 ajouts d'état civil

500 reprises de photos

251 nouvelles notices

80 notices de militant.es identifiées et complètement revues

des milliers de compléments, balisages, renvois...

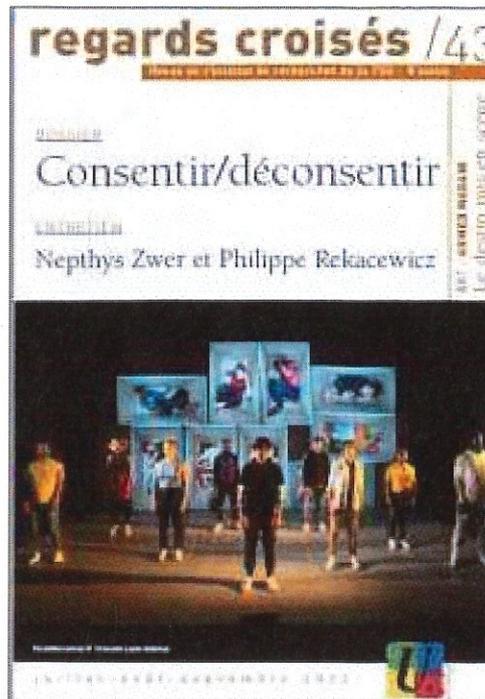
TOTAL des notices : 11940

JOURNÉES DU MAITRON : 6 et 7 décembre 2022

Nouveau Campus Condorcet. Amphithéâtre du Bâtiment des colloques (1er étage) (M° Front populaire - ligne 12 - sortie 3, Av. Waldeck Rochet)

Voyez le programme complet à la une du site du Maitron, reproduit sur le site de l'IRHSES

Consulter la lettre bimensuelle de
l'Institut de recherche de la FSU
 qui fait le point sur les publications de l'institut et
 sur l'actualité bibliographique
<http://institut.fsu.fr/-Les-lettres-electroniques-de-l-IR-FSU-.html>



En préparation

Le **regards croisés n°45 de mars 2023** consacré au thème « mémoire et mémoires militantes » qui sera coordonné par A. Dalançon

Deux initiatives à la rentrée 2023 pour les 30^e anniversaire de la naissance de la FSU :

- *Un colloque croissant analyses de chercheurs académiques et de l'IR-FSU et témoignages de militant.es.
- *Une exposition qui prolongera celle de 2013.

Abonnez-vous
 à sa revue trimestrielle
Regards croisés
http://institut.fsu.fr/IMG/pdf/Bull_abonnement_revue_RC_nov_2011.pdf

Adressez vos cotisations IRHSES à Gilles Fourrier : IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation pour l'année scolaire

2022-2023

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement :

NOM :

Prénom :

S1, S2 ou S3 de :

adresse postale :

.....

.....

Mail :

COTISATIONS

	normale	soutien
Individuel :	20€	40€
S1 :	20€	40€
S2 :	40€	80€
S3 :	125€	200€
Association, ou syndicat :	60€	120€

Adressez votre chèque à IRHSES :
 46 avenue d'Ivry, 75647, Paris, cedex 13